



Immobilisation vge et prêt de véhicule

Par **serge52**, le **05/05/2011 à 22:09**

Bonjour,
Je voudrais savoir quelle est la procédure commune de prêt de véhicule aux assurés " tous risques"adoptée par les assureurs en cas d'immobilisation VGE.
Quelle est le cadre d'indemnisation ou de mise à disposition d'un véhicule de location?
Merci de votre réponse

Par **chaber**, le **06/05/2011 à 07:35**

Bonjour
Quelle est votre responsabilité dans l'accident?

Par **serge52**, le **07/05/2011 à 15:48**

Bonjour,
Sinistre sans tiers dans le cadre d'une assurance "tous risques". Le véhicule est immobilisé chez le réparateur, dont je suis tributaire du bon vouloir et de la célérité.

Par **chaber**, le **07/05/2011 à 19:00**

Dans votre cas, il faut relire les conditions de votre contrat pour avoir si une location de véhicule est prévue.
Si oui, elle est en général limitée dans le temps (8 jours, 10 jours ...)